

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 13 avril 2023

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 16
Votants : 22
Absent : 1
Procurations : 6

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procuration :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme France FERRERES
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. Julien FOURNEAU
M. DI NATALE Paolo donne procuration à M. Loïc LE BLEVEC
M. ARNAUD Hervé donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. Philippe MERCIER

Absent excusé : M. Didier BELLOC

Objet : FINANCES - Affectation du résultat 2022

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique de l'exercice 2022, M. Lavie, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous. Ces affectations seront reprises dans le budget supplémentaire n°1 au BP 2023.

La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 22 mars 2023.

L'excédent de fonctionnement 2022 constaté à la clôture du Compte Financier Unique du budget principal s'élève à 2 874 257,89 €, tandis que la section d'investissement présente un déficit de 1 822 013,33 €.

Il est proposé :

- d'affecter la somme de 2 744 257,89 € à la section de fonctionnement au compte 002,
- de combler le déficit d'investissement de 1 822 013,33 € au compte R1068
- de virer la somme de 751 071,66 € à la section d'investissement au compte 023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'affectation du résultat 2022 présentée
 - o affecte la somme de 2 744 257,89 € à la section de fonctionnement au compte 002,
 - o comble le déficit d'investissement de 1 822 013,33 € au compte R1068,
 - o vire la somme de 751 071,66 € à la section d'investissement au compte 023.

- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le